

COMMUNE DE SAINT-LÉGER

Bureau des Recettes communales à Saint-Léger

LOCATION PUBLIQUE DU DROIT DE CHASSE

dans la forêt communale de Saint-Léger en 3 lots :

Lot n°1 - Bois de Saint-Léger & Châtillon : 758 ha

Lot n°2 - Wachet, Trimetrichet : 91ha

Lot n°3 - Haie de Han de Saint-Léger : 72 ha

A la requête du Conseil communal de la Commune de Saint-Léger, à la diligence de Monsieur le Bourgmestre ou de son délégué, soussigné et sous sa présidence, il sera procédé par Madame la Receveuse de Saint-Léger,

Le samedi 31 mai 2014 à 10h00
au Complexe sportif de Saint-Léger
(rue du Stade, 1 à 6747 SAINT-LEGER)

à la location publique du droit précité pour un terme prenant cours le 01^{er} juillet 2014 et se terminant le 31 mai 2019, aux clauses et conditions du cahier des charges approuvé le 30 avril 2014 par Conseil communal de la Commune de Saint-Léger.

L'adjudication se fera par enchères. Si un lot n'est pas adjugé à l'issue de cette séance, le lot sera remis en location, aux mêmes clauses et conditions, mais de gré à gré uniquement.

Tout lot non adjugé à l'issue de cette séance d'adjudication publique du droit de chasse par mise aux enchères des lots, sera remis en location par le Collège communal, aux mêmes clauses et conditions mais de gré à gré.

Le cahier des charges régissant cette location peut être consulté et obtenu à l'Administration communale (rue du Château 19 à 6747 Saint-Léger) sur simple demande par téléphone (063/23.92.94) ou par mail (commune.saint-leger@publilink.be), ce durant les jours ouvrables des bureaux.

Pour visiter le lot, s'adresser à l'agent des forêts M. Jean CRELOT par téléphone (063/22.35.19 ou 0477/78.11.32).

Par le Collège :

La Directrice générale,
(s) C. ALAIME

Le Bourgmestre,
(s) A. RONGVAUX



Cahier des charges à télécharger via le site internet www.saint-leger.be